



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 14 JUILLET 2025, À 17H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-234 ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en administration
 - 3.1. Approbation de la reddition de comptes finale - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 3.2. Entente de services - Croix-Rouge
4. Dossiers en loisirs
- 4.1. Ajustement au PTI 2025 - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
5. Période de questions
6. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Dossiers en administration

Rés. #25-235

Approbation de la reddition de comptes finale - Programme d'aide financière pour les

Considérant que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges a pris connaissance des modalités d'application au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que les travaux admissibles, tels qu'identifiés dans la demande de subvention, ont été réalisés conformément aux critères établis par le programme;

Considérant que la reddition de comptes finale a été transmise au ministère conformément aux dispositions du programme;

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

bâtiments
municipaux
(PRABAM)

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal confirme et entérine la réalisation des travaux tels que décrits dans la reddition de comptes finale déposée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Rés. #25-236
Entente de
services -
Croix-Rouge

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges doit prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* et le *Code municipal du Québec*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées lors de Sinistres ainsi que pour gérer l'inventaire du Matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

Considérant l'intention commune de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la Société canadienne de la Croix-Rouge de formaliser une nouvelle entente;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise madame Mélanie Royer-Couturer, mairesse, et monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier, à signer l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Que les paiements afférents à ladite entente soient déboursés par la Municipalité.

Dossiers en loisirs

Rés. #25-237
Ajustement au
PTI 2025 -
Service des
loisirs, de la
culture et de la
vie
communautaire

Considérant la résolution numéro 25-15, datée du 13 janvier 2025, autorisant l'acquisition d'une fontaine au Lac du Faubourg ainsi que l'acquisition d'équipements pour le terrain de pickleball amovible prévues au programme triennal d'immobilisation 2025-2027 pour le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses;

Considérant que le projet visant l'acquisition d'équipements pour le terrain de pickleball amovible ne sera pas réalisé;

Considérant que la fontaine installée au Lac du Faubourg au cours des dernières années est présentement hors d'usage et a atteint la fin de sa vie utile;

Considérant que les coûts de réparation de la fontaine sont élevés et que, compte tenu de son âge, le risque de bris subséquents demeure important;



No de résolution
ou annotation

Considérant que le service de la gestion des actifs recommande l'acquisition d'une nouvelle fontaine pour le Lac du Faubourg;

Considérant qu'un ajustement au PTI susmentionné s'avère nécessaire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une nouvelle fontaine au Lac du Faubourg prévue au programme triennal d'immobilisation 2025-2027 pour le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses. Le montant de 25 000 \$ de l'investissement sera payé à partir du fonds parc et terrain de jeux.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 17h03 et s'est terminée à 17h03.

Rés. #25-238
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 17h04.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière